



RÉSUMÉ

L'égalité des sexes est une condition essentielle à la réalisation du Programme du Millénaire, qui risque d'échouer si tous les membres de la société n'y participent pas. La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'ONU elle-même, partent du principe selon lequel les personnes vulnérables, notamment les enfants, ont besoin d'une attention et de soins particuliers. L'égalité des sexes fera sortir de la pauvreté non seulement les femmes, mais également leurs enfants, leur famille, leur communauté et leur pays. Considérée sous cet angle, l'égalité des sexes n'est pas seulement un impératif moral; c'est aussi un aspect décisif du progrès humain et du développement durable.

En outre, l'égalité des sexes présente un double avantage : elle bénéficie à la fois aux femmes et aux enfants. Des femmes en bonne santé, instruites et dotées d'un réel pouvoir d'action sont plus à même d'avoir des filles et des fils en bonne santé, instruits et ayant confiance en eux. Des études ont montré que l'influence des

femmes sur les décisions du ménage a des effets positifs sur la nutrition, les soins de santé et l'éducation de leurs enfants. Mais l'égalité des sexes n'a pas seulement des conséquences bénéfiques directes sur les enfants. Sans elle, il sera impossible de créer un monde d'équité, de tolérance et de responsabilités partagées – un monde qui soit digne des enfants.

Pourtant, malgré d'importants progrès réalisés depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la discrimination sexiste reste omniprésente dans toutes les régions du monde. Elle se manifeste par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les possibilités restreintes d'études et de travail imposées aux filles et aux femmes et par des formes de violence sexiste caractérisée, par exemple des violences physiques et sexuelles.

D'autres formes, moins apparentes, de discriminations sexistes peuvent avoir des effets tout aussi destructeurs. Lorsqu'elle

est institutionnalisée, la discrimination est plus difficile à mettre en évidence et à combattre. Les traditions culturelles peuvent perpétuer l'exclusion sociale et la discrimination de génération en génération, les stéréotypes sexistes continuant d'être acceptés sans aucune remise en cause.

Pour éliminer la discrimination sexiste et accroître le pouvoir d'action des femmes, il faudra renforcer leur participation à la prise de décisions dans trois sphères distinctes : le foyer, le lieu de travail et la scène politique. Toute amélioration dans l'un de ces domaines améliore l'égalité des femmes dans les autres et a de profonds effets positifs sur les enfants, partout dans le monde. L'objectif de ce rapport est de définir la voie à suivre pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, au moyen de l'éducation, de financements, de législation, de quotas législatifs, de la participation des hommes et des garçons, de l'accroissement du pouvoir d'action des femmes par les femmes et de l'amélioration des recherches et des données.

Un appel en faveur de l'égalité

L'égalité des femmes et des hommes a toujours été l'un des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Dans le Préambule de la Charte des Nations Unies adoptée en 1945, les pays signataires affirment leur volonté de « proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droit des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Cette affirmation associe égalité et développement humain, en reconnaissant que les femmes aussi bien que les hommes ont une contribution essentielle à apporter aux progrès économiques et sociaux des nations. Il y a plus de soixante ans, les dirigeants des pays de la planète ont imaginé un monde dont tous les habitants bénéficieraient des mêmes droits, des mêmes ressources et des mêmes possibilités, un monde où règnerait l'abondance et où tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants vivraient à l'abri du malheur et de l'injustice.

Après l'égalité de droits, on a ensuite revendiqué l'égalité entre les sexes, ou plus précisément l'égalité entre les « genres » lorsqu'une distinction a été établie entre la notion de « genre » et la notion de « sexe ». Le sexe est une distinction biologique : les femmes ont deux chromosomes X et les hommes ont un chromosome X et un chromosome Y. Le genre est en revanche une construction sociale, par laquelle on définit ce qui est féminin et ce qui est masculin. Considérant que les rôles attribués par la société aux deux sexes ne sont pas innés mais sont acquis, les partisans de l'égalité des genres ont remis en cause les stéréotypes et la discrimination généralisée qui maintenaient les femmes et les filles dans une situation d'infériorité sur le plan social et économique.

Bien que l'égalité des sexes figure dans des documents tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par

l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'autres proclamations apparentées, ce n'est qu'en 1974 que les droits des femmes ont reçu toute l'attention qu'ils méritaient sur le plan international. Cette année-là, la Commission de la condition de la femme de l'ONU, qui avait été créée en 1946 et avait déjà réussi à faire adopter plusieurs instruments juridiques, a été chargée d'établir un texte juridiquement contraignant sur le plan international, qui protégerait les libertés et les droits fondamentaux des femmes. C'est ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979¹. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui énonce les droits inaliénables des enfants, a été adoptée une décennie plus tard.

Les dirigeants des pays du monde savent que le développement humain se heurte à des formes tenaces de discrimination et d'injustice. Mais bien que 27 ans se soient écoulés depuis l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et que cette convention ait fait l'objet de 184 ratifications, adhésions et successions d'États parties, des millions de femmes et de filles de par le monde sont encore privées de pouvoir, de moyens d'expression et de droits. Les effets négatifs de l'inégalité des femmes se répercutent dans l'ensemble de la société.

Le rapport *La Situation des enfants dans le monde 2007* examine la discrimination et la marginalisation auxquelles se heurtent les femmes tout au long de leur vie et définit les mesures à prendre pour éliminer la discrimination et favoriser l'autonomisation des femmes et des filles. Il analyse d'abord la situation actuelle des femmes et explique ensuite en quoi l'égalité des sexes favorisera la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et comment les investissements réalisés en faveur des droits des femmes seront à terme



© UNICEF/H004-1287/Giacomo Pirozzi

doublément rentables, en faisant progresser les droits des femmes aussi bien que ceux des enfants.

Les droits des femmes et les droits des enfants se renforcent mutuellement

Le thème de ce rapport amène tout naturellement à se poser la question suivante : « Pourquoi l'UNICEF, organisation de défense des enfants, se préoccupe-t-il des droits des femmes ? » La réponse est double.

Premièrement, comme le montre ce rapport, l'égalité des sexes contribue à la survie et au développement de l'enfant. Parce que ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants, leur bien-être se répercute sur celui de leurs enfants. Des femmes en bonne santé, instruites et dotées d'un réel pouvoir d'action sont plus à même d'avoir des filles et des fils en bonne santé, instruits et ayant confiance en eux. L'autonomie des femmes, c'est-à-dire la maîtrise qu'elles ont de leur propre vie et la possibilité de participer à la prise des décisions qui les concer-

nent, elles et leur famille, s'accompagne d'une amélioration de la nutrition des enfants (*voir chapitre 2, page 24*). Une corrélation existe également entre d'autres aspects de l'égalité des sexes, par exemple la hausse du niveau d'instruction chez les femmes, et l'amélioration des chances de survie et de développement des enfants².

En garantissant les droits des femmes, les sociétés protègent également les filles et les adolescentes. L'égalité des sexes signifie que les filles et les garçons bénéficient du même accès aux vivres, aux soins de santé et à l'éducation et des mêmes perspectives d'avenir. Des recherches ont montré que les femmes dont les droits sont protégés ont tendance à veiller à ce que les filles bénéficient d'une nutrition, de soins de santé et d'une éducation corrects et à ce qu'aucun mal ne leur soit fait.

Deuxièmement, l'égalité des sexes est une condition essentielle à la réalisation du monde envisagé dans la Déclaration du Millénaire, un monde de paix, d'équité, de tolérance, de sécurité, de liberté, de respect de l'environnement et de responsabilités partagées, dans lequel une attention et des soins particuliers sont accordés aux personnes les plus vulnérables, notamment aux enfants. C'est ce que la communauté internationale s'est engagée à réaliser : un monde digne à la fois des femmes et des enfants.

Les progrès nécessaires à la mise en œuvre du Programme du Millénaire ne seront possibles qu'avec la participation entière de tous les membres de la société. Les dirigeants de la communauté internationale réunis en 2000 au Sommet du Millénaire de l'ONU l'ont compris. Ils ont reconnu que l'égalité des sexes donnerait aux femmes les moyens d'échapper à la pauvreté, avec de nombreux avantages pour leurs familles, leurs communautés et leurs pays.

L'importance centrale de l'égalité des sexes pour le développement humain apparaît également dans le Programme du Millénaire. La Déclaration du Millénaire affirme la nécessité de mettre en œuvre intégralement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant; les deux conventions sont considérées comme des normes des droits de l'homme essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale pour parvenir au développement durable, fixe des jalons assortis d'échéances précises en vue de promouvoir l'égalité des sexes et d'accroître le pouvoir d'action des femmes. Mais l'égalité des

sexes, selon le Programme du Millénaire, n'est pas simplement un moyen d'accélérer le développement humain : c'est également un impératif moral.

Complémentarités et tensions entre les deux conventions

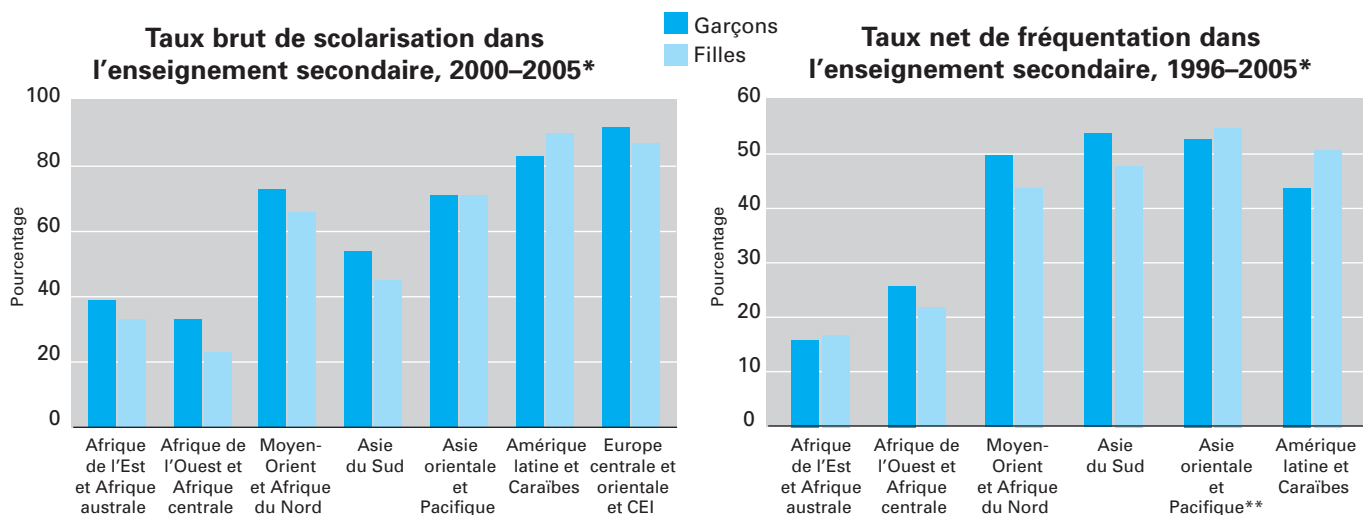
Puisque la condition de la femme et le bien-être de l'enfant sont indissociables, les défenseurs des enfants failliraient à leur devoir s'ils ne prenaient pas non plus fait et cause pour l'égalité des sexes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) sont étroitement liées – elles participent de la même progression de l'humanité vers la réalisation des droits fondamentaux. Chacune énonce des droits précis ne pouvant être abrogés pour des raisons d'âge, de sexe, de classe socio-économique ou de nationalité. Les deux traités sont complémentaires; ils se recoupent dans la mesure où ils énoncent des droits et responsabilités précis et ils comblent ensemble les lacunes qui existaient si l'on ne disposait que d'une seule de ces deux conventions.

Plusieurs articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portent sur des droits ayant

trait aux enfants, notamment l'égalité (articles 2 et 15), la protection de la maternité (article 4), les soins de santé adéquats (article 12) et le partage des responsabilités parentales (article 16). La Convention relative aux droits de l'enfant stipule que les filles et les garçons doivent bénéficier du même accès à l'éducation et aux soins de santé. Les deux conventions visent à protéger de la violence et de la maltraitance et se fondent sur les principes de non-discrimination, de participation et de responsabilité.

Ces traités ne sont pas parfaitement harmonieux : des tensions existent. Par exemple, certains partisans de l'égalité des sexes estiment que la CDE ne tient compte des femmes que dans leur rôle stéréotypé de mère, ce qui restreint leurs choix. Certains défenseurs des droits des enfants pensent que la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes accorde trop d'importance à l'épanouissement personnel des femmes et risque donc d'avoir pour effet pervers d'affaiblir l'importance de la maternité. Malgré ces différences, les deux conventions ont plus de points communs que de divergences – elles définissent les principes de base d'un monde équitable dans lequel les droits de tous les êtres humains – de sexe féminin ou masculin, âgés ou jeunes – sont respectés.

Figure 1.1 Dans beaucoup de régions en développement, les filles risquent davantage que les garçons d'être privées d'une éducation secondaire



Notes : Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'entend du nombre d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires. Le taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire s'entend du nombre d'enfants fréquentant un établissement d'enseignement secondaire qui sont en âge de fréquenter l'école secondaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants ayant l'âge officiel de suivre des études secondaires. Ces données proviennent d'enquêtes nationales sur les ménages.

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

** À l'exclusion de la Chine.

Sources : *Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire* : Institut de statistique de l'UNESCO. *Taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire* : enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

La discrimination sexiste tout au long du cycle de vie

Fœticide et infanticide

La discrimination fondée sur le sexe commence tôt. Les techniques modernes de diagnostic de la grossesse permettent à présent de déterminer le sexe d'un enfant dans la phase la plus précoce. Lorsqu'existe une préférence économique ou culturelle marquée pour des fils, l'utilisation abusive de ces techniques peut favoriser les fœticides concernant des foetus de sexe féminin. Il n'existe aucun élément permettant de confirmer de façon irréfutable une telle utilisation illégale de ces techniques, mais les histoires des naissances successives dans les familles et les données de recensement font état d'une proportion exceptionnellement élevée de naissances de garçons et d'enfants de moins de cinq ans de sexe masculin en Asie, notamment en Chine et en Inde, ce qui semble indiquer que des fœticides et infanticides en fonction du sexe se produisent dans les deux pays les plus peuplés du monde, ce en dépit des initiatives lancées dans les deux pays pour y mettre un terme.

Les années intermédiaires

Les années intermédiaires de l'enfance et de l'adolescence ont pour principal objectif de garantir l'accessibilité et l'achèvement d'une bonne éducation primaire et secondaire. À quelques exceptions près, ce sont surtout les filles qui souffrent d'un handicap éducatif.

Éducation primaire

Pour 100 garçons non scolarisés, 115 filles sont dans la même situation. La discrimination à l'encontre des filles a régulièrement diminué au cours des dernières décennies, mais près d'une fille inscrite à l'école primaire sur cinq ne termine pas ses études primaires. Le fait pour une fille d'être privée d'éducation primaire lui fait perdre la possibilité de donner la pleine mesure de ses capacités dans tous les domaines de l'existence. La recherche a montré que les femmes instruites courent moins le risque de mourir en couches et ont plus de chances d'envoyer leurs enfants à l'école. On sait que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est

réduit de moitié environ pour les mères ayant achevé leurs études primaires.

Éducation secondaire

Selon des estimations récentes de l'UNICEF, 43 pour cent seulement des filles en âge d'aller à l'école secondaire dans le monde en développement fréquentent un établissement d'enseignement secondaire. Il y a de multiples raisons à cet état de choses : il peut simplement n'y avoir aucune école secondaire où les filles puissent se rendre – beaucoup de pays en développement et de donateurs mettent depuis toujours l'accent sur l'éducation primaire pour tous et négligent d'affecter les ressources nécessaires à l'accroissement du nombre d'enfants inscrits dans une école secondaire et s'y rendant régulièrement. Par ailleurs, les parents peuvent penser qu'ils n'ont pas les moyens d'offrir à leur fille une éducation secondaire ou adopter le point de vue classique selon lequel elle devrait limiter ses ambitions au mariage.

L'éducation secondaire présente de multiples avantages pour les femmes et les enfants. Elle contribue singulièrement à retarder l'âge auquel une jeune femme met son premier enfant au monde et elle peut favoriser la liberté de circulation et améliorer la santé maternelle. Par ailleurs, elle donne aux femmes un atout supplémentaire dans la négociation au sein du ménage (*voir Chapitre 2*) et est un facteur déterminant sur le plan des possibilités de participation des femmes à la vie économique et politique (*voir Chapitres 3 et 4*).

Adolescence

Les plus graves menaces pour le développement des adolescents sont la maltraitance, l'exploitation et la violence, ainsi que l'absence d'informations essentielles sur la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris sur le VIH/SIDA.

Mutilation génitale féminine/excision

La mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) implique l'ablation partielle ou totale ou une lésion des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles et non médicales. La MGF/E est

essentiellement pratiquée dans les pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est. On estime que plus de 130 millions de femmes et de filles vivant aujourd'hui ont subi une MGF/E. Celle-ci peut avoir de graves conséquences pour la santé, notamment la non-cicatrisation, une vulnérabilité accrue à l'infection par le VIH, des complications à l'accouchement, et l'apparition de maladies inflammatoires et de l'incontinence urinaire. Une hémorragie et une infection importantes peuvent entraîner la mort.

Mariage des enfants et maternité prématurée

Le mariage des enfants ou mariage précoce s'entend des mariages et des unions dans lesquels l'un des deux partenaires ou les deux ont moins de 18 ans. Dans l'ensemble du monde, 36 pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou ont vécu maritalement avant l'âge de 18 ans, situation observée surtout en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Le mariage des enfants est une tradition solidement établie dans les régions où il est pratiqué, ce qui, parfois, rend virtuellement impossible toute contestation de cette pratique. Les parents peuvent donner leur consentement à un tel mariage par nécessité économique, ou parce qu'ils pensent que le mariage protégera leur fille contre les agressions sexuelles et les grossesses hors mariage, allongera sa période de procréation ou garantira l'obéissance à la famille de son mari.

La grossesse et la maternité prématurées sont une conséquence inévitable du mariage des enfants. On estime que 14 millions d'adolescentes de 15 à 19 ans accouchent chaque année. Les filles âgées de moins de 15 ans courent un risque cinq fois plus grand de mourir pendant la grossesse ou en couches que les femmes âgées de 20 à 29 ans. Si une mère a moins de 18 ans, son bébé court un risque de mourir au cours de la première année 60 fois plus grand que le bébé qu'une mère âgée de plus de 19 ans vient de mettre au monde. Même si l'en-

fant survit, il court un risque plus grand de souffrir d'insuffisance pondérale à la naissance, de dénutrition et d'un développement physique et cognitif tardif.

Abus sexuels, exploitation sexuelle et traite

Plus les filles sont jeunes au moment du premier rapport sexuel, plus il est vraisemblable que ce rapport leur a été imposé. Selon une étude de l'Organisation mondiale de la Santé, 150 millions de filles et 73 millions de garçons âgés de moins de 18 ans ont subi un rapport sexuel imposé ou d'autres formes de violence physique ou sexuelle en 2002. Dans certains pays, l'absence d'un âge minimal pour le consentement à des relations sexuelles et pour le mariage expose les enfants à la violence de leur partenaire.

On estime qu'1,8 million d'enfants se livrent à des activités sexuelles à des fins commerciales. Beaucoup y sont contraints, qu'ils soient vendus comme esclaves sexuels par des familles que la pauvreté a rendu désespérées ou enlevés aux fins de la traite avant de se retrouver victimes de l'exploitation dans des maisons de passe ou d'autres lieux. Les enfants exploités dans l'industrie du sexe sont exposés au délaissement, à la violence sexuelle et aux actes de violence physique et psychologique.

Santé en matière de sexualité et de procréation

Étant donné que les rapports sexuels sans protection font courir le risque de grossesse et d'infection sexuellement transmissible, y compris d'infection au VIH, l'information concernant la santé en matière de sexualité et de procréation est indispensable à la sécurité des jeunes. L'information ne suffit pas à garantir la protection, mais c'est assurément un premier pas dans la bonne direction. Or, les adolescents du monde entier ne disposent toujours que d'une information limitée sur les questions liées à la santé en matière de procréation et les risques qu'ils courent.

VIH/SIDA

En 2005, près de la moitié des 39 millions de personnes séropositifs étaient

des femmes. Dans certaines régions d'Afrique et des Caraïbes, les jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) courent un risque d'infection jusqu'à six fois plus grand que les jeunes hommes de leur âge. Les femmes courent un risque plus grand que les hommes de contracter le VIH. Une explication physiologique – les femmes courent un risque au moins deux fois plus grand que les hommes de contracter l'infection par le VIH pendant les rapports sexuels – joue un rôle important. L'autre facteur essentiel, qui est dans une large mesure réversible, est d'ordre social : la discrimination fondée sur le sexe prive les femmes du pouvoir de négociation dont elles ont besoin pour réduire leur risque d'infection. Les forts taux d'analphabétisme chez les femmes les empêchent d'être informées des risques liés à l'infection au VIH et des stratégies de protection existantes. Selon une enquête réalisée dans 24 pays d'Afrique subsaharienne, les deux tiers au moins des jeunes femmes ne disposent pas d'une information complète sur la transmission du VIH.

L'augmentation spectaculaire de l'infection parmi les femmes accentue le risque d'infection chez les enfants. Les mères transmettent l'infection à leurs nourrissons pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement. En 2005, plus de deux millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans étaient séropositifs.

Maternité et troisième âge

Les deux principales périodes de la vie de nombreuses femmes pendant lesquelles la pauvreté et l'inégalité peuvent conjuguer leurs effets pervers sont la maternité et le troisième âge.

Mortalité maternelle

On estime que, chaque année, ce sont plus de 500 000 femmes – soit environ une femme toutes les minutes – qui meurent des suites de complications liées à la grossesse ou pendant l'accouchement. Environ 99 pour cent des décès maternels surviennent dans les pays en développement, dont plus de 90 pour cent en Afrique et en Asie. En 2000, les deux tiers des décès maternels se sont produits dans 13 des pays parmi

les plus pauvres du monde. Toujours en 2000, un quart des décès maternels dans le monde sont survenus en Inde. Une femme d'Afrique subsaharienne sur 16 mourra des suites d'une grossesse ou en couches, contre une sur 4 000 dans les pays industrialisés. De plus, les nouveau-nés orphelins de mère courent un risque entre trois et 10 fois plus grand de mourir que les nouveau-nés dont la mère survit.

La vie de beaucoup de ces femmes pourrait être sauvée si elles avaient accès aux services de soins de santé de base, notamment si elles bénéficiaient des soins d'un professionnel de santé qualifié à chaque accouchement et de soins obstétricaux d'urgence pour celles chez lesquelles des complications apparaissent.

Les femmes âgées

Les femmes âgées peuvent être victimes d'une double discrimination fondée à la fois sur le sexe et sur l'âge. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, risquent de perdre le contrôle des ressources familiales et peuvent devoir subir la discrimination découlant des lois sur l'héritage et la propriété. Beaucoup de femmes âgées sont plongées dans la pauvreté à un moment de leur existence où elles sont très vulnérables. Seuls un petit nombre de pays en développement ont mis en place des systèmes de protection des personnes âgées sous la forme de pensions ne donnant pas lieu à la perception de cotisations ou accordées en fonction des ressources.

Les grand-mères, en particulier, possèdent une longue expérience de tous les aspects de la santé maternelle et infantile et des soins qui s'y rapportent. Dans bien des familles, elles restent la principale source d'aide des parents qui travaillent en ce qui concerne les soins aux enfants. L'expérience prouve que les droits de l'enfant sont mieux respectés lorsque les programmes qui cherchent à améliorer la vie des enfants et des femmes comprennent également les femmes âgées.

Voir Références, page 88.

Les droits des femmes sont moins reconnus que ceux des enfants

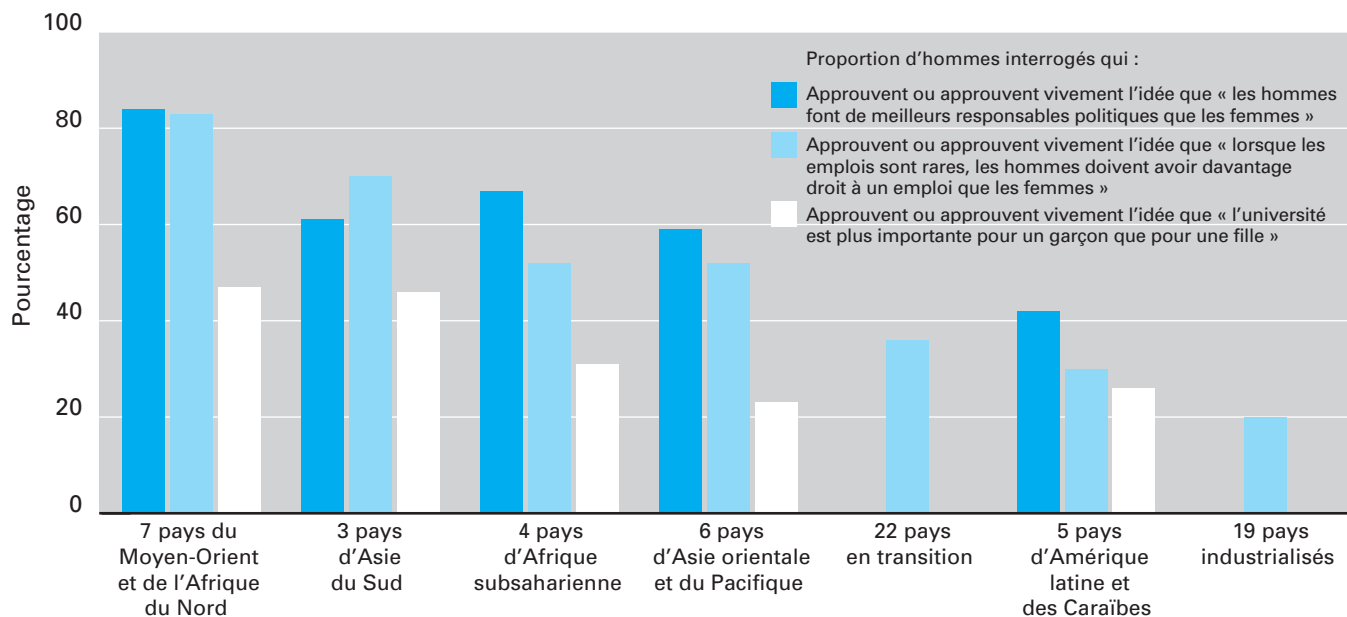
Bien que les deux traités aient été approuvés par un grand nombre de pays, c'est l'acceptation et la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui ont été les plus difficiles. Certains pays acceptent volontiers que les enfants aient des droits mais sont moins disposés à admettre que les femmes en ont aussi. Si 184 États sont aujourd'hui parties à cette convention, de nombreuses signatures ont été assorties de réserves portant sur des articles précis. De toutes les conventions des Nations Unies, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est d'ailleurs celle qui compte le plus grand nombre de réserves, ce qui témoigne de la résistance que rencontrent les droits des femmes de par le monde³. Les deux conventions ont suscité d'éloquents déclarations. En pratique, cependant, ni l'une ni l'autre n'ont été intégralement mise en œuvre. Tout en faisant de grands discours sur l'égalité, les gouvernements se refusent fréquemment à investir en faveur des femmes et des enfants des ressources

souvent limitées ou à s'attaquer aux coutumes, mentalités et croyances discriminatoires.

Trop souvent, les organes de contrôle juridique, les organisations de la société civile et les médias manquent également à leur devoir lorsqu'ils ne surveillent pas attentivement les dirigeants ou ne les tiennent pas responsables des promesses restées sans suite.

C'est en premier lieu aux gouvernements qu'incombe la responsabilité de faire appliquer les conventions internationales et les lois nationales relatives aux femmes et aux enfants. Ce sont donc eux qui doivent être tenus responsables de la lenteur des progrès réalisés. Mais l'égalité des sexes et les droits des enfants se heurtent également à la résistance des individus, des familles et des communautés. Du fait des privilèges accordés aux hommes ou aux garçons, ou de l'idée selon laquelle les filles et les femmes se doivent d'être soumises, celles-ci sont souvent les dernières à être nourries, soignées et instruites et à profiter des possibilités économiques. Pour que le développement progresse, il faut supprimer tous les

Figure 1.2 Les comportements discriminatoires des hommes à l'égard des femmes varient d'une région à l'autre, mais sont manifestes partout



Les calculs de l'UNICEF sont basés sur des données tirées de la quatrième série de l'Enquête sur les valeurs dans le monde (1999–2004). Les données relatives à chaque pays et territoire inclus dans les agrégats régionaux correspondent à l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données. Les pays et territoires ci-après sont inclus dans les agrégats régionaux indiqués : **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Maroc. **Amérique latine et Caraïbes** : Argentine, Chili, Mexique, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du). **Asie du Sud** : Bangladesh, Inde, Pakistan. **Asie orientale et Pacifique** : Chine, Indonésie, Philippines, République de Corée, Singapour, Viet Nam. **Afrique subsaharienne** : Afrique du Sud, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie. **Pays en transition** : Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine. **Pays industrialisés** : Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède. Les notes concernant la méthodologie employée se trouvent à la section Références, page 88.

Source : Enquête sur les valeurs dans le monde, www.worldvaluessurvey.org, site consulté en juin 2006.

obstacles à l'égalité des sexes, quelle que soit leur origine. Bien que l'inégalité des sexes nuise en premier lieu aux femmes et aux filles, ses effets pernicieux se répercutent dans l'ensemble de la société. Le refus de garantir l'égalité pour tous a des conséquences très négatives sur les fondements moraux, juridiques et économiques des nations.

Le caractère pernicieux de l'inégalité des sexes

La discrimination sexiste est omniprésente. Bien que les degrés et les formes d'inégalité varient, dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources, aux possibilités d'action et au pouvoir politique. L'oppression des filles et des femmes peut se manifester par la préférence accordée aux fils plutôt qu'aux filles, par les choix personnels et professionnels restreints imposés aux filles et aux femmes, par la privation de droits fondamentaux et par des actes de violence sexiste caractérisée.

L'inégalité est toujours tragique et parfois fatale. La sélection du sexe d'un enfant avant sa naissance et l'infanticide, très répandus dans certai-

nes régions de l'Asie du Sud et de l'Est, témoignent du peu d'importance accordé à la vie des filles et des femmes et ont entraîné des déséquilibres démographiques, les hommes étant plus nombreux que les femmes⁴.

Malgré la progression générale des taux de scolarisation, plus de 115 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire sont privés d'enseignement élémentaire. Les filles sont en général moins nombreuses que les garçons à aller en classe dans les pays en développement, à quelques exceptions près. Les filles scolarisées abandonnent souvent leurs études à la puberté pour de nombreuses raisons, entre autres le poids des responsabilités ménagères, le manque d'installations sanitaires dans les écoles, l'absence de modèles identificatoires, le mariage des enfants ou le harcèlement sexuel et la violence.

La violence contre les femmes et les filles

Les filles et les femmes sont souvent victimes de violence physique et sexuelle, tant au sein de leur foyer qu'à l'extérieur. Bien que toutes les agressions sexuelles ne soient pas déclarées, en raison de l'opprobre social qu'elles suscitent, il est res-



La discrimination sexiste et les inégalités dans les différentes régions

Les attitudes, convictions et pratiques qui servent à exclure les femmes sont souvent solidement enracinées et sont très souvent associées à des normes culturelles, sociales et religieuses. Mais les enquêtes, les sondages d'opinion et les monographies montrent bien la prévalence de la discrimination sexiste sur le sexe dans un grand nombre de pays.

Dans le cadre d'un sondage Gallup réalisé dans cinq pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Colombie, El Salvador et Mexique), la moitié des personnes interrogées ont estimé que la société avantage les hommes par rapport aux femmes. Au Brésil, 20 pour cent seulement des personnes interrogées, hommes et femmes, considèrent que la société traite les deux sexes sur un pied d'égalité, tandis que plus de la moitié des personnes interrogées de ce pays et de l'Argentine voisine ont estimé qu'il n'y a pas d'égalité des chances en matière d'emploi entre les femmes et les hommes. Ces résultats sont tirés d'un échantillon de petite taille, mais ils pourraient bien signaler une prise de conscience plus large de la discrimination sexiste fondée sur le sexe dans la société.

L'examen des attitudes sociales quant à des questions spécifiques, telles que l'accès à l'éducation et les possibilités de création de revenus pour les femmes, montre encore mieux l'étendue de la discrimination sexiste et les comparaisons que l'on peut faire entre les pays. Il ressort des World Value Surveys (Enquêtes sur les valeurs dans le monde) qu'une proportion inquiétante d'hommes – qui, comme le montre ce rapport, ont souvent la haute main, au sein du ménage, sur l'allocation des ressources aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins médicaux – considèrent que l'enseignement universitaire est plus important pour un garçon que pour une fille (*voir Figure 1.2, page 6*).

Les deux tiers des hommes interrogés au Bangladesh indiquent qu'en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les garçons devraient passer avant les fil-

les – opinion que l'on retrouve chez au moins un tiers des hommes interrogés en République islamique d'Iran, au Mexique et en Ouganda, entre autres pays –, mais, dans certains pays, les opinions des hommes sur cette question ont été moins discriminatoires, un homme interrogé en Chine sur 10 seulement et moins d'un sur 13 aux États-Unis partageant ce point de vue.

Ces opinions en matière d'éducation trouvent dans une large mesure leur équivalent dans les attitudes à l'égard du travail des femmes et de leur participation à la vie politique. Plus de 80 pour cent des hommes de sept pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord estiment que lorsque les emplois sont rares, les hommes ont davantage le droit de travailler que les femmes, et qu'ils font de meilleurs responsables politiques que les femmes. Dans d'autres régions, la proportion des hommes affichant ces opinions est moindre, mais reste importante.

L'enquête a montré que les femmes peuvent nourrir des opinions également discriminatoires à l'égard de leur propre sexe, sans toutefois être aussi négatives. Un nombre étonnamment élevé de femmes interrogées ont approuvé ou ont approuvé vigoureusement l'observation selon laquelle les hommes font de meilleurs responsables politiques que les femmes – c'est le cas de plus de la moitié des femmes interrogées au Bangladesh, en Chine, en Ouganda et en République islamique d'Iran, de plus d'un tiers des femmes interrogées en Albanie et au Mexique et d'une femme interrogée sur cinq aux États-Unis. Cela montre que les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes et des filles ne sont pas uniquement le fait des hommes : elles reflètent également des normes et des mentalités qui peuvent être communes à l'ensemble de la société. Les études ont montré que lorsque les femmes rejettent ces normes et que l'on ne fait plus autant pression sur elles pour qu'elles s'y conforment, leurs choix et valeurs sont très différents.

Tout en éclairant les opinions ayant cours dans la société, ces sondages d'opinion et ces enquêtes ne peuvent pas donner la mesure exacte de la discrimination sexiste. Il faudrait pouvoir disposer d'indicateurs quantifiables pour mieux comprendre les inégalités et les injustices découlant de cette discrimination à l'égard des femmes et des filles. Mais bon nombre d'enquêtes et de recensements nationaux et internationaux n'étant souvent pas ventilés par sexe, ces indicateurs sont relativement rares. Néanmoins, la conclusion que l'on peut tirer des données disponibles semble claire : les inégalités entre les sexes demeurent solidement ancrées dans toutes les régions du monde.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a essayé de rendre compte de la discrimination fondée sur le sexe à l'aide d'un indicateur unique, l'indicateur de la participation des femmes (IPF), qui évalue l'égalité des sexes dans des domaines essentiels de la participation économique et politique à la prise de décisions. L'IPF englobe le revenu perçu estimatif (facteur déterminant du poids d'un membre de la famille en ce qui concerne les décisions familiales), le pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité et le pourcentage de femmes parlementaires. L'autonomisation des femmes telle qu'elle est évaluée par l'IPF est la plus faible dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de l'Asie du Sud, et la plus forte dans les pays industrialisés, mais on constate d'importantes variations d'une région à l'autre.

Les pays pauvres ont généralement les niveaux de participation des femmes plus faibles, mais rien ne permet d'affirmer que les inégalités entre les sexes diminuent automatiquement lorsque les niveaux de revenus sont plus élevés. Il s'ensuit que le faible revenu n'est pas nécessairement un obstacle à l'augmentation du niveau de participation des femmes.

Voir Références, page 88.



sorti d'une étude récemment effectuée dans un grand nombre de pays par l'Organisation mondiale de la Santé qu'entre 15 et 71 pour cent des femmes avaient été agressées physiquement ou sexuellement par leur partenaire⁵. La violence familiale est la forme la plus courante de violence perpétrée contre les femmes⁶.

Pendant les conflits armés, les viols et les agressions sexuelles sont souvent utilisés comme des armes de guerre. Lorsque des situations de crise complexes obligent les civils à quitter leur foyer, les femmes et les filles risquent particulièrement d'être victimes de violence, d'exploitation et de maltraitance, parfois même de la part du personnel de sécurité ou d'autres personnes chargées d'assurer leur protection et leur sûreté.

Les formes insidieuses de l'inégalité des sexes

Aussi condamnables que soient les cas de négligence délibérée ou de violence brutale, les formes insidieuses d'inégalité des sexes peuvent avoir des conséquences tout aussi dévastatrices. Lorsqu'elle est institutionnalisée, la discrimination est plus difficile à mettre en évidence et à combattre. Les

traditions culturelles peuvent perpétuer les inégalités et la discrimination de génération en génération, les stéréotypes sexistes continuant d'être acceptés sans aucune remise en cause.

La répartition inégale des corvées ménagères, qui oblige par exemple les filles et les femmes à parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, ou l'allocation inégale des ressources du ménage, qui consiste par exemple à faire passer les femmes et les filles au second plan pour ce qui est de l'alimentation et des soins médicaux, sont des signes d'inégalité plus subtils. Ces formes de discrimination profondément ancrées maintiennent souvent les individus, les familles et les sociétés sous le joug de la pauvreté et font obstacle au développement économique, politique et social.

Pour que la pauvreté appartienne au passé, il faut d'abord éliminer les inégalités entre les sexes. Il faut prendre des mesures audacieuses et faire preuve d'une détermination sans faille pour mettre fin aux inégalités entre les sexes à l'échelon individuel et institutionnel. Il faut s'attaquer

aux mentalités, aux coutumes et aux valeurs qui nuisent aux femmes et aux filles. Aucune histoire, aucun héritage, aucune religion ou aucune tradition culturelle ne peuvent justifier les inégalités et la marginalisation des femmes.

Le double dividende de l'égalité des sexes

Malgré les inégalités tenaces, la situation des femmes s'est améliorée au cours des trente dernières années. La prise de conscience croissante des pratiques et des conséquences de la discrimination, notamment de la violence physique sexuelle, des mutilations génitales féminines/excisions, du nombre disproportionné de femmes touchées par le VIH/SIDA et de l'analphabétisme des femmes, entre autres, a engendré une volonté de changement plus marquée. En préconisant des réformes juridiques et sociales, les partisans de l'égalité des sexes ont commencé à modifier le paysage social et politique. Et si les rôles attribués aux deux sexes continuent d'influencer les choix, les possibilités et les défis qui s'offrent à chacun, dans de nombreuses régions du monde,

une fille née en 2007 est probablement promise à un meilleur avenir qu'une fille née en 1979, année de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Aujourd'hui, les femmes et les filles ont accès à des domaines qui leur étaient autrefois interdits. Les taux de scolarisation des filles dans le primaire ont grimpé en flèche et l'écart entre filles et garçons en matière d'éducation diminue. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail. Et leur représentation dans les instances politiques augmente dans de nombreuses régions du monde.

En 2006, par exemple, le Chili et la Jamaïque ont pour la première fois élu des femmes à la tête de leur gouvernement. (La présidente du Chili, Mme Michelle Bachelet est également chef d'État). De plus, la République de Corée a nommé en avril 2006 sa première femme Premier Ministre, ce qui porte à 14 le nombre total de chefs d'État ou de gouvernement de sexe féminin dans le monde⁷. Si ce nombre reste minuscule



© UNICEF/HQ06-1597/Giacomo Pirozzi

Figure 1.3 En Afrique subsaharienne, les jeunes femmes sont plus vulnérables face à l'infection par le VIH que les jeunes hommes, mais disposent d'une information moins complète qu'eux sur le VIH

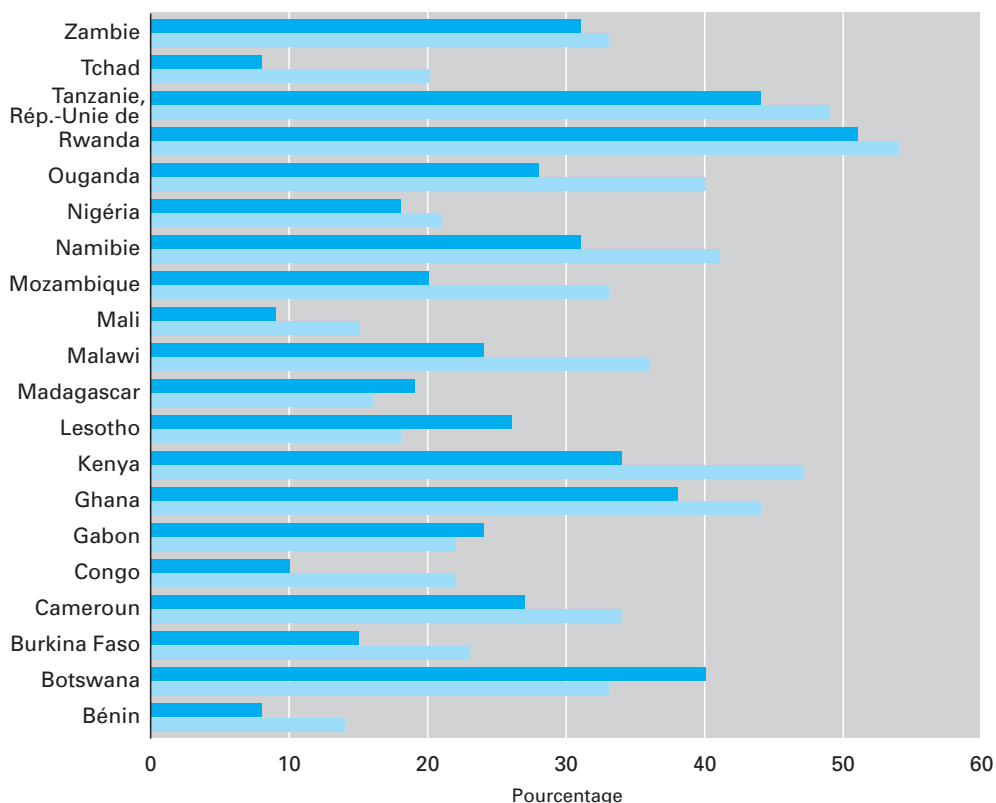
Jeunes (âgés de 15 à 24 ans) de certains pays d'Afrique subsaharienne qui disposent d'une information complète sur le VIH, 1999-2005*

■ Femmes
■ Hommes

Note : pays choisis sur la base des données disponibles concernant la prévalence du VIH et de l'information complète dont disposent à la fois les jeunes hommes et les jeunes femmes sur le VIH.

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

Sources : enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes sur le comportement, enquêtes sur la santé en matière de procréation et *HIV/AIDS Survey Indicators Database*. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

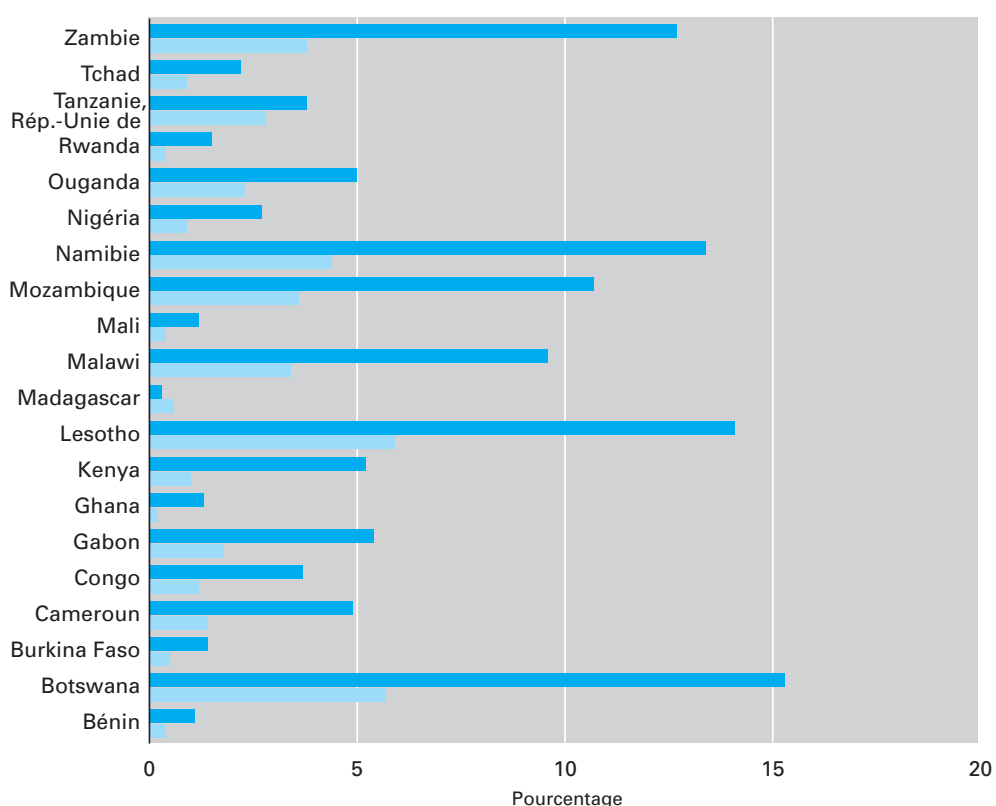


Prévalence du VIH parmi les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans certains pays d'Afrique subsaharienne, 2005

■ Femmes
■ Hommes

Note : pays choisis sur la base des données disponibles concernant la prévalence du VIH et de l'information complète dont disposent à la fois les jeunes hommes et les jeunes femmes sur le VIH.

Source : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, *Rapport de 2006 sur l'épidémie mondiale de SIDA*, ONUSIDA, Genève, 2006. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.



lorsqu'on considère que l'ONU compte 192 États membres, il était impensable il y a 50 ans qu'une femme dirige un gouvernement⁸.

Les femmes et les filles sont encore trop nombreuses à ne pas bénéficier des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et à être privées de moyens d'expression et de pouvoir d'action. Les femmes souffrent de façon disproportionnée de la pauvreté, des inégalités et de la violence. On estime généralement qu'elles constituent de par le monde la majorité des personnes vivant dans la pauvreté⁹, près de deux tiers des analphabètes¹⁰ et, avec les enfants, 80 pour cent des victimes civiles des conflits armés¹¹.

Quelles que soient leur orientation politique, leur religion ou leur composition ethnique, les États Membres de l'ONU se sont exprimés d'une seule voix lorsque l'ONU s'est engagée à faire de ce monde un monde digne des enfants pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en mai 2002. Mais se rallier autour de la cause des enfants sans défendre l'égalité des sexes revient à constituer une équipe sportive sans lui apprendre à jouer.

Les dividendes intergénérationnels de l'égalité des sexes

Ce sont principalement les femmes qui s'occupent des enfants et influencent leur vie. Cela vaut particulièrement dans les sociétés les plus traditionnelles et patriarcales, où les rôles et responsabilités sont strictement définis selon les sexes. La situation des femmes et celle des enfants sont indissociables. À de rares exceptions près, ce qui bénéficie aux femmes bénéficie aux enfants.

Lorsque les femmes sont marginalisées et privées de leurs droits fondamentaux, les pays en subissent les conséquences. Le cycle de la pauvreté et du désespoir se transmet de génération en génération. Inversement, les pays qui favorisent l'égalité des sexes et finissent par y parvenir touchent de doubles dividendes. Les femmes sont alors en bonne santé, instruites, productives et capables d'aider leurs enfants à survivre et à s'épanouir. Ces avantages sont transmis aux générations suivantes.

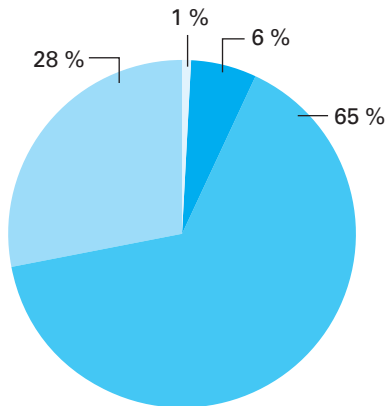
Pour optimiser l'impact de l'égalité des sexes sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et le développement durable, les femmes doivent



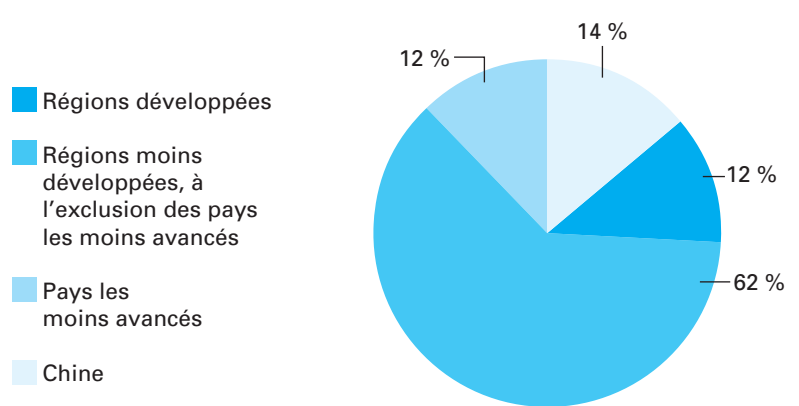
© Aregge Douglas Mogenti/2006

Figure 1.4 Plus d'une naissance sur quatre survenue chez une mère adolescente (âgée de 15 à 19 ans) se produit dans les pays les moins avancés

Naissances survenues chez des mères âgées de 15 à 19 ans dans le monde, 2000–2005



Proportion d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans dans le monde, 2005



Source : Division de la population de l'ONU, 'World Population Prospects: The 2004 Revision Database', <www.esa.un.org/unpp/>, consulté en septembre 2006. Note : la composition de chacun de ces groupes régionaux se trouve dans la section Références, page 88.

participer à la prise de décision dans trois sphères distinctes : le foyer, le lieu de travail et la scène politique. Toute amélioration dans l'un de ces domaines influe sur l'égalité des femmes dans les autres. Mais il est inacceptable de ne prendre que des demi-mesures en faveur des droits humains. Ce n'est qu'en accordant un soutien sans faille à l'égalité des sexes dans les trois domaines à la fois que l'on pourra progresser véritablement vers la réalisation des OMD.

L'égalité au sein du foyer (Chapitre 2)

C'est au sein du foyer que le pouvoir dont disposent les femmes a l'impact le plus direct sur la famille et les enfants. Car c'est là que sont prises les décisions concernant la répartition des ressources de la famille pour ce qui est des vivres, des soins de santé, de l'instruction et d'autres nécessités.

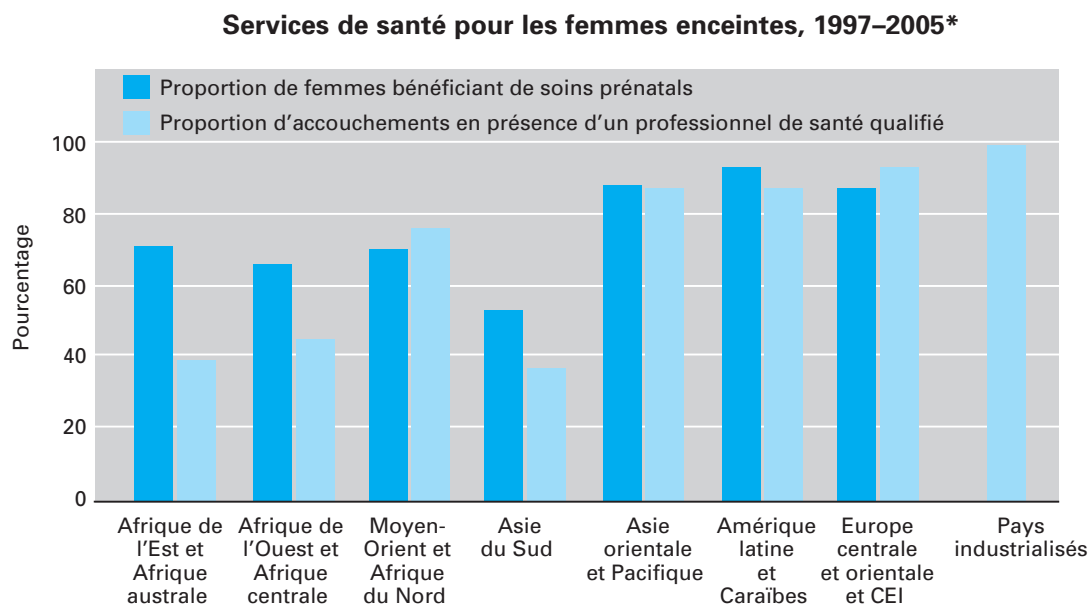
Lorsque les femmes sont tenues à l'écart des décisions concernant le revenu et les autres ressources du ménage, leurs enfants et elles risquent d'avoir moins à manger et d'être privés de services de santé et d'éducation. Les corvées ménagères – aller chercher de l'eau et du bois de chauffage ou s'occuper des jeunes enfants ou des infirmes – reviennent aux mères et aux filles, ce qui les empêche d'occuper un emploi rémunéré ou d'aller à l'école. Lorsque les femmes participent sur un pied d'égalité aux prises de décisions du ménage, elles ont tendance à s'occuper de leurs enfants mieux et plus équitablement.

L'égalité face à l'emploi (Chapitre 3)

Au travail, les femmes sont souvent victimes de discrimination. Elles peuvent être tenues à l'écart des emplois les mieux rémunérés et sont fréquemment moins payées que les hommes pour un travail égal. De nombreuses femmes et filles sont recrutées comme employées de maisons en dehors de leur foyer et peuvent être obligées de vivre loin de leur famille, parfois dans des conditions abusives ou dangereuses. Il arrive que des femmes et des filles vivant dans la misère considèrent que la prostitution est leur seul gagne-pain possible, en l'absence d'autres perspectives d'emploi.

Supprimer les écarts de salaire, permettre aux femmes d'accéder aux secteurs les mieux rémunérés et accorder aux femmes qui travaillent un plus grand pouvoir décisionnel bénéficiera grandement aux enfants. À mesure que les femmes investissent la sphère économique, leur influence s'accroît dans d'autres domaines. Elles sont alors en mesure de prendre des décisions non seulement pour elles-mêmes, mais également pour leurs enfants. Lorsque les femmes contribuent aux revenus du ménage, elles participent généralement davantage aux décisions relatives à la répartition des ressources. Lorsqu'elles disposent d'un pouvoir décisionnel, elles veillent à ce que leurs enfants mangent bien, bénéficient de soins de santé adéquats, achèvent leur scolarité et aient la possibilité de s'amuser et de jouer. Les femmes qui occupent un travail rémunéré

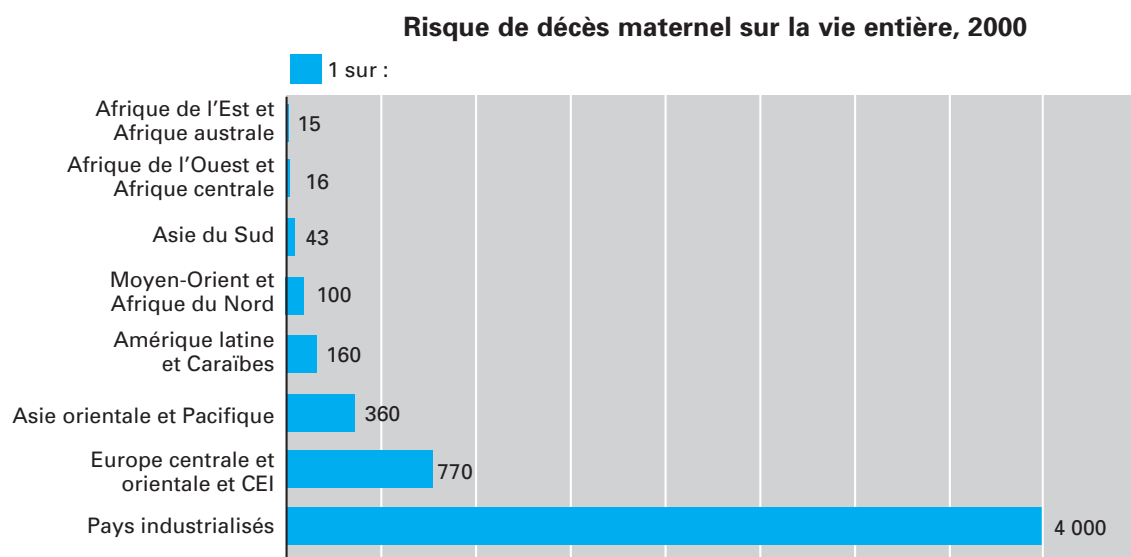
Figure 1.5 Les taux élevés de mortalité maternelle sont associés à un accès limité aux services de santé pour les femmes enceintes



Note : la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals représente le pourcentage de femmes âgées de 15 à 24 ans bénéficiant au moins une fois pendant leur grossesse des soins d'un professionnel de santé qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme). Les données concernant la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals ne sont pas disponibles pour les pays industrialisés. La proportion d'accouchements en présence d'un professionnel de santé qualifié représente le pourcentage de naissances ayant lieu en présence d'un professionnel de santé qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme).

* Les données concernent l'année la plus récente de la période considérée pour laquelle on dispose de données.

Sources : enquêtes démographiques et sanitaires, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, Organisation mondiale de la Santé et UNICEF. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.



Note : Le risque de décès maternel sur la vie entière tient compte à la fois de la probabilité de grossesse et de la probabilité de décès des suites de cette grossesse pendant la période de procréation des femmes.

Source : Organisation mondiale de la Santé et UNICEF. Les données utilisées sont présentées dans les tableaux statistiques du présent rapport, page 98.

contribuent souvent à l'amélioration du niveau de vie de leur famille, ce qui permet aux enfants de sortir de la pauvreté.

L'égalité dans la vie politique et au gouvernement (Chapitre 4)

Améliorer la participation des femmes à la vie politique est un Objectif à part entière du Millénaire pour le développement (OMD 3, cible 4, indicateur 12). L'autonomisation des femmes dans la sphère politique peut contribuer à faire évoluer la société. Leur participation à des organes politiques, qu'ils soient locaux ou nationaux, se traduit par des politiques et des lois axées sur les femmes, les enfants et les familles. Dans une enquête réalisée par l'Union interparlementaire auprès de 187 femmes occupant des fonctions publiques dans 65 pays, 90 pour cent des femmes interrogées estimaient qu'elles avaient pour responsabilité de représenter les intérêts des femmes et de défendre d'autres membres de la société¹².

Les femmes peuvent contribuer de façon décisive à l'instauration de la paix. Leur participation aux négociations pour la paix et à la reconstruction qui suit les conflits est essentielle à la sécurité et à la protection des enfants et d'autres populations vulnérables. L'influence directe des femmes sur la vie politique et l'élaboration de politiques est de bonne augure pour la paix, la sécurité et la prospérité.

Accroître le pouvoir d'action des femmes et des filles

La condition de la femme est un indicateur crucial et précis de la situation des enfants dans le monde et de ce que l'avenir leur réserve. Pour prendre la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des OMD, il est nécessaire de disposer de données ventilées sur la durée de vie, la mortalité infantile et la mortalité des moins de cinq ans, les taux de scolarisation et d'achèvement des études, ainsi que d'autres statistiques quantifiables. Mais les mentalités, les croyances liées à la culture et l'intolérance sont difficiles à quantifier; il faut donc recueillir des données qualitatives et des témoignages des femmes elles-mêmes pour promouvoir l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

On trouvera donc dans les chapitres suivants une analyse des indicateurs quantitatifs aussi bien que des données qualitatives sur la situation des femmes et ses ramifications sur la survie et le développement de l'enfant. L'objectif du dernier

chapitre de ce rapport est de définir la voie à suivre pour parvenir à l'égalité des sexes par sept moyens essentiels : éducation, financement, législation, quotas législatifs, participation des hommes et des garçons, autonomisation des femmes par les femmes et amélioration des recherches et des données. Car ce n'est que lorsqu'on parviendra à l'égalité que les femmes seront véritablement autonomes et que leurs enfants et elles-mêmes s'épanouiront.

Voilà près de trente ans que la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'ONU. On ne peut qu'imaginer ce qu'aurait été la vie des filles nées en 1979 si la convention avait bénéficié d'un véritable soutien et été mise en œuvre intégralement. Une génération de femmes dotées d'un réel pouvoir aurait pu changer le monde.

Comme le dit le proverbe chinois, « les femmes portent la moitié du ciel ». La prochaine génération ne peut attendre encore 30 ans pour bénéficier de ses droits. Les femmes et les filles doivent disposer des moyens et de l'appui nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel et jouir de tous leurs droits.

Un monde digne des femmes est un monde digne des enfants

Deux ans après le Sommet du Millénaire, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en mai 2002 a associé le développement économique à la création d'un monde digne des enfants. Un monde digne des enfants est également un monde digne des femmes. Ces deux principes sont indissociables – l'un ne peut exister sans l'autre.

Les grandes ambitions, les bonnes intentions et les slogans séduisants ne suffiront pas à réaliser des progrès. La voie du développement durable ne peut être pavée de demi-mesures. Il faut avant tout des investissements judicieux et un engagement sans faille en faveur de la justice, de l'égalité des sexes et des enfants.

Si tous les citoyens du monde avaient la possibilité de réaliser leur potentiel, les pays connaîtraient la prospérité. Aucun argument contre l'égalité des sexes, qu'il se fonde sur les traditions, les coutumes ou l'intolérance pure et simple, ne peut réfuter le fait que les droits des femmes sont bénéfiques aux enfants et, en fin de compte, au monde entier.